

# Des radios plus francophones

## MUSIQUE Le CSA revoit les règles en matière de quotas musicaux

- Comment inciter les radios à mieux soutenir les artistes francophones ?
- La question se pose en France mais aussi en Belgique.
- Les radios privées montent au créneau.

Qui ne s'est jamais dit qu'on entend toujours la même chose à la radio ? Si la question fâche les auditeurs, elle oppose aussi, en France, les radios et les politiques. Depuis une dizaine de jours, le débat autour de la diffusion de titres d'artistes francophones sur les radios françaises bat son plein.

D'un côté, il y a le politique qui veut de nouvelles règles en matière de diffusion des chansons

francophones à la radio, pour éviter que les mêmes tubes ne tournent en boucle sur les ondes. Car pour l'instant, selon les chiffres du ministère, 74 % de la programmation francophone est faite avec dix titres sur NRJ, 67 % sur Skyrock ou encore 54 % sur Fun Radio. Avec la nouvelle loi, il ne serait ainsi plus question de diffuser à maintes reprises le même tube d'un artiste pour atteindre les quotas. Il faudra désormais diffuser davantage d'artistes francophones pour remplir les objectifs. Un projet de loi a ainsi été voté en ce sens début du mois. Une mesure saluée par les syndicats de producteurs et d'artistes.

Mais de l'autre côté, les radios privées voient rouge et jugent la mesure « liberticide ». En réaction, elles sont allées jusqu'à suspendre le temps d'une journée leur application des quotas.

En Belgique aussi, le débat sur les quotas d'artistes belges fran-

cophones que doivent diffuser les radios est ouvert. Mais il porte davantage sur la période de diffusion que sur la diversité des titres. Une nouvelle réglementation est ainsi en préparation. « En 2017, les autorisations des radios privées arriveront à terme et devront être renouvelées. En 2018, c'est le nouveau contrat de gestion de la RTBF qui devra être établi. Face à ces deux échéances, il y avait lieu de lancer une réflexion sur l'évolution des règles en matière de quotas musicaux imposés aux radios », explique Paul-Eric Mosseray, directeur de la transition numérique au sein du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Après avoir sondé les radios et les acteurs du secteur musical, le régulateur a ainsi adressé au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une série de recommandations. La principale ? Définir avec plus de pré-

sions les plages horaires de diffusion afin d'éviter que les morceaux musicaux pris en compte dans le calcul des quotas soient systématiquement diffusés la nuit. Le CSA recommande aussi de mieux soutenir la découverte et la nouveauté et il propose de prendre en considération dans ces quotas les œuvres dans d'autres langues que le français, dont les langues régionales, afin de promouvoir une « diversité linguistique élargie ».

Au total, douze recommandations ont été déposées sur la table du gouvernement. Si elles ne manquent pas de faire réagir les radios (lire ci-contre), elles n'ont pas encore donné lieu à un retour du gouvernement. « Mais le dossier est sur la table », nous dit-on.

Le débat devrait donc encore refaire surface dans les prochaines semaines voire les prochains mois. ■

NOËLLE JORIS

## réactions Les patrons belges sont mitigés

### LA RÈGLE

#### 4,5 % d'œuvres d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En Belgique francophone, les radios sont tenues de diffuser annuellement au moins 30 % de musiques sur des textes en langue française (par rapport à l'ensemble des musiques chantées) et au moins 4,5 % d'œuvres musicales de compositeurs, d'artistes interprètes ou de producteurs de la Communauté française (sur l'ensemble des œuvres musicales).

N.J.

La guerre des ondes qui se déroule en France donne un avant-goût de ce qui attend peut-être la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement wallon devra revoir prochainement la loi sur les quotas à partir des recommandations qui lui ont été fournies par le CSA. *Le Soir* a contacté les trois patrons des principales radios du sud du pays.

**Eric Adelbrecht**, directeur des radios de RTL (Bel RTL, Radio Contact) : « Si on passe tous les mêmes artistes belges francophones, c'est parce qu'on manque de matière. Et ce n'est pas à nous d'aller gratter pour découvrir de nouveaux talents. C'est le travail des maisons de disques de promouvoir leurs artistes. Mais très peu de maisons de disques signent avec des artistes belges.

*C'est regrettable. »*

**Stéphane Gilbert**, directeur des programmes de NRJ Belgique : « Nous ne sommes donc pas fermés à la nouvelle règle de programmer les quotas tout au long de la journée. Mais il est souvent difficile de programmer des artistes correspondant aux différents formats. Disons que le vivier d'artistes est assez restreint. Pour pallier ce problème, nous avons proposé des solutions aux CSA. Notamment de soutenir et de travailler la production de jeunes artistes ancrés dans notre ADN. En 2015, nous avons investi la somme de 20.000 euros dans la production de deux artistes. » Les efforts de NRJ seraient cependant brisés dans leur élan par la frontière linguistique. « Au niveau visibilité des artistes belges, nous sommes soumis à la règle du quota de la

FWB, ce qui restreint encore plus le vivier des artistes belges, déplore Stéphane Gilbert. *Cela veut dire que si nous diffusons, par exemple, Hooverphonic ou Ozark Henry, ce n'est pas du tout repris dans ce quota étant donné que les producteurs ne résident pas à Bruxelles ou en Wallonie. »*

**Francis Goffin**, directeur des radios de la RTBF : « Cela ne me choque pas qu'on ait pour mission d'assurer une promotion de nos artistes. Sur le principe des quotas je suis donc d'accord, mais moins sur les modalités. Il faut que ce principe des quotas respecte un autre grand principe : la liberté éditoriale des équipes. C'est très important car elle fait en sorte que la dynamique du média existe. » ■

N.J. avec M.B.